

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de DRUELLE BALSAC

*Séance du 11 janvier 2024*

L'an deux mil vingt-quatre et le onze janvier à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de DRUELLE BALSAC s'est réuni à la mairie, 2 rue du Stade, sous la présidence de Patrick GAYRARD, maire.

Date de la convocation :	03/01//2024
Membres en exercice :	26
Présents :	20
Qui ont pris part à la délibération :	25

**Etaient présents :** Michel ALBESPY, Mathilde ANDRE, Patricia BARTOLOZZI, Sébastien BOYER-MADRIERES, Laëtitia CAYREL, Carine CAYSSIALS, Emilie CHABRIER, Laurent COT, Anne FALGUEYRETTES, Serge FRAYSSINET, Patrick GAYRARD, Frédéric LATIEULE, Bernard LESCURE ROUS, Christian PEREZ, Jean-Paul REMISE, Elodie RIVIERE, Aurélie SOUFLI, Philippe TABARDEL, Bruno TEYSSEDE, Marlène URSULE.

**Absents et excusés :** Mathieu FLOTTES (pouvoir à Jean-Paul REMISE), Marie-Claude FOURNIER (pouvoir à Frédéric LATIEULE), Anne-Marie GARRIGUES, Isabelle JOFFRE (pouvoir à Laurent COT), Damien MENEL (pouvoir à Carine CAYSSIALS), Guillaume SOULIE (pouvoir à Philippe TABARDEL)

**Secrétaire de séance :**

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Aurélie SOUFLI a été désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte à 20 heures 30.

### 01 - RODEZ AGGLOMERATION : RAPPORT SUR LE PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT 2022

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment dans son article D.2224-3, impose aux collectivités ou établissements publics qui ont une compétence dans le domaine de l'assainissement, la réalisation d'un Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public.

Ce rapport annuel doit être présenté à l'Assemblée délibérante dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice. Il convient maintenant conformément au CGCT, de présenter au Conseil Municipal ledit rapport.

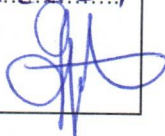
#### **DISPOSITIF**

Après présentation de ce rapport,

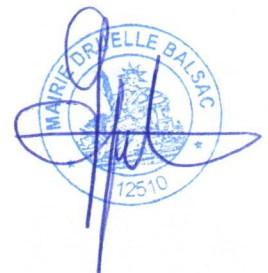
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

⇒ **APPROUVE** le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement au titre de l'exercice 2022.

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération, transmise par voie dématérialisée en  
Préfecture le : 12/11/2024  
Publication le : 12/11/2024  
Mis en ligne le : 15/11/2024  
Le Maire, Patrick GAYRARD



Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an susdits  
Pour extrait conforme, Le Maire  
Le 12 JANVIER 2024  
Signé par Patrick GAYRARD  
Dématérialisé,



# Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : 01 Rodez Agglomération : rapport sur le prix et qualité du service public  
de l'assainissement 2022

.....  
Date de décision: 11/01/2024

Date de réception de l'accusé 12/01/2024  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20240111\_01

Identifiant unique de l'acte : 012-200064665-20240111-20240111\_01-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8

Domaines de competences par themes

Environnement

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : DB 01 RA ASSAINIS. 2022.pdf ( 99\_DE-012-200064665-20240111-  
20240111\_01-DE-1-1\_1.pdf )